

Questions orales

condamnés à vie. Le ministre de la Justice a dit bien accueillir de telles suggestions.

Le premier ministre peut-il préciser aux Canadiens lequel de ces deux députés présente la position du Parti libéral?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je pense que le député n'est pas juste. La vérité, c'est qu'il y a deux semaines, peut-être trois, le président du Comité de la justice «je crois que c'est bien de lui que parle le député» a donné son propre point de vue sur les peines d'emprisonnement pour meurtre. Cependant, j'ai rapidement précisé qu'il ne parlait pas au nom du gouvernement, qu'il exprimait son propre point de vue. Je ne suis pas d'accord avec lui.

Ce n'est qu'un membre d'un comité qui en compte 15 et où le parti du député est bien représenté. Les occasions ne manqueront pas à ce comité d'influencer la politique du gouvernement sur le système de justice pénale.

J'ajouterai que je n'ai pas à éclaircir notre position puisqu'elle n'a pas changé et qu'elle est claire depuis le début. Comme nous l'avons déclaré dans notre programme électoral, nous allons lutter contre le crime au sein de notre société en rendant nos lois plus efficaces et en les faisant mieux appliquer. Cela signifie que nous apporterons les modifications nécessaires au Code criminel et à la Loi sur les jeunes contrevenants, sans négliger par ailleurs la prévention du crime, qui est un aspect très important de la question.

• (1450)

Il n'y a rien à éclaircir. Notre position est claire et cohérente depuis le début.

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, les Canadiens veulent que le gouvernement agisse. Ils veulent que le premier ministre leur garantisse que les meurtriers qui tuent au hasard à partir d'un véhicule en marche, qui tuent les clients de restaurants et qui s'infiltrèrent dans les maisons seront mis à l'ombre jusqu'à ce qu'ils ne constituent plus une menace pour la société.

Le premier ministre donnera-t-il cette garantie aux Canadiens aujourd'hui?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, hier, en réponse à une question posée à la Chambre, j'ai exprimé mon sentiment d'horreur devant les crimes sauvages et insensés commis récemment. J'ai ajouté que nous ne devons pas nous laisser guider par notre colère et notre inquiétude en adoptant des solutions simplistes aux problèmes.

Oui, il est temps d'agir. Comme je l'ai dit hier, le gouvernement est en train d'élaborer des propositions qui seront soumises à la Chambre. Elles visent à rendre notre système de justice pénale plus efficace et elles tiennent compte de l'importance de la prévention.

D'ici peu, le député et l'ensemble de la Chambre verront le gouvernement prendre des mesures concrètes.

* * *

VIA RAIL

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports ou à son secrétaire parlementaire.

Les journaux étaient récemment pleins de rumeurs à propos des réductions de service que VIA Rail songerait à imposer dans son service de transport des voyageurs canadiens, notamment sur la ligne Sarnia-Toronto desservant les villes de London, Stratford, Kitchener, Waterloo, Guelph et Brampton. Cette ligne est pourtant l'une des plus fréquentées de tout le réseau canadien à l'heure actuelle.

Le ministre ou son secrétaire parlementaire pourrait-il nous donner l'assurance qu'on n'abandonnera pas cette ligne de chemin de fer?

M. Joe Fontana (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je sais gré au député de Perth—Wellington—Waterloo d'avoir posé cette question.

Je tiens à préciser que ces rumeurs ne sont rien d'autre que cela, des rumeurs, qui s'appuient sur des conjectures dénuées de fondement. Notre gouvernement n'a pris aucune décision touchant les niveaux de service de VIA Rail, mais les députés devraient comprendre que les crédits accordés à VIA Rail ont été établis dans le budget que nous avons déposé en février.

VIA Rail entreprend actuellement des négociations avec les syndicats représentant ses employés. Nous espérons que la société pourra effectivement faire les gains d'efficacité dont elle a besoin, que les syndicats feront preuve de coopération dans ces délibérations et que le public participera également à la recherche d'une solution, car on ne pourra avoir de service viable de transport des voyageurs par chemin de fer au Canada que si tous les intéressés conjuguent leurs efforts pour le rendre possible.

Notre gouvernement n'a pris aucune décision à cet égard et n'en prendra pas non plus tant que ces négociations ne seront pas arrivées à leur terme.

* * *

[Français]

LA VIOLENCE SEXUELLE

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Après qu'il se soit engagé à examiner la possibilité de criminaliser l'excision, lors de la Journée internationale de la femme, le ministre de la Justice nous a fait savoir, hier, qu'il n'entend pas modifier le Code criminel, ni introduire de dispositions spécifiques à l'égard de cette violence sexuelle.

Le ministre estime que les dispositions actuelles sur les voies de fait sont suffisantes. Pourtant, de nombreux pays, dont la France et la Grande-Bretagne, ont éprouvé le besoin de légiférer spécifiquement sur l'excision.